

## AVIS n°84

---

# De la précarité à la sécurité menstruelle

Avis adopté le 28/05/2021

## 1. RETROACTE

---

Le 9 janvier 2020, Maëlle décédait suite au syndrome de choc toxique. Ce cas n'étant pas isolé, les pouvoirs politiques ont décidé de mettre sur la table la problématique de la précarité menstruelle :

- La CIM a fixé parmi ses objectifs de travail pour l'année 2021 la précarité menstruelle ;
- Dans son plan « Genre »<sup>1</sup>, le Gouvernement wallon a dédié une fiche spécifique (n°9) sur la lutte contre la précarité menstruelle ;
- La Commission communautaire commune du Parlement bruxellois a déposé le 20 décembre 2020<sup>2</sup>, une proposition de résolution relative à un accès direct à des protections hygiéniques gratuites ;
- En 2021, Mme Margaux DE RE, députée au Parlement bruxellois et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, a déposé une proposition sur la mise à disposition de protections périodiques dans les écoles primaires, secondaires et supérieures.

La réflexion est aussi menée en d'autres lieux, notamment :

- Le Réseau wallon « Femmes et Santé », dans le cadre de la préparation à la journée internationale d'action pour la santé des femmes (28 mai) ;
- Le CEHF, qui dans son rapport 2021<sup>3</sup>, a souligné la nécessité de prendre des mesures contre la précarité menstruelle, cette dimension étant particulièrement genrée.

C'est dans le cadre de cette journée internationale d'action pour la santé des femmes du 28 mai et en soutien aux actions menées par le Réseau Wallon « Femmes et Santé » dans ce cadre que le CEHF a souhaité émettre un avis d'initiative sur la précarité menstruelle car elle concerne un public de plus en plus large, touché économiquement et socialement par la crise sanitaire.

## 2. CONTEXTE

---

Depuis 2018, le dossier « précarité menstruelle » est mis sur la table du Gouvernement. En juillet, la Chambre a approuvé un projet de loi visant à réduire la TVA (appelée aussi taxe rose) de 21% à 6% sur les protections hygiéniques (tampons, serviettes hygiéniques, protège-slips, coupes menstruelles). Malgré cette réduction, le coût des protections hygiéniques reste trop élevé pour une partie de la population. « *Une étude britannique a démontré qu'une femme sur cinq a déjà renoncé à acheter des protections hygiéniques, faute de moyens* »<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Gouvernement wallon, 8.03.21 : plan « genre » 2020-2024.

<sup>2</sup> Parlement bruxellois, 16.12.20 : « Proposition de résolution relative à un accès direct à des protections hygiéniques gratuites », Assemblée réunion de la Commission communautaire commune, B-58/1 – 2020-2021.

<sup>3</sup> CEHF, 19.04.21 : « L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles – demain ne peut être pire qu'hier pour l'Égalité », p.68, rapport ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp\\_content/uploads/2021/04/CONSEIL-BXL-EGALITE-FEMMES-HOMMES\\_RAPPORT-FR-COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp_content/uploads/2021/04/CONSEIL-BXL-EGALITE-FEMMES-HOMMES_RAPPORT-FR-COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>4</sup> Ville de Liège, 2020 : « Les copains à bord et les copines aussi » (<https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/jeunesse/actualites/les-copains-a-bord-et-les-copines-aussi>).

La position du CWEHF se base sur une série de sources mais aussi sur un entretien avec les représentantes de BruZelle, Mme Véronica MARTINEZ et Delphine WAUTY, réalisé le 5 mai 2021. Le but était de récolter le témoignage d'une association de terrain travaillant spécifiquement sur la précarité menstruelle et dont les points de dépôt se situent un peu partout en Belgique.

### 3. ETAT DE LA SITUATION

---

#### 3.1. Quelques chiffres

Si la précarité menstruelle a toujours existé, force est de constater que cette problématique est peu visible dans le débat public, car considérée comme tabou ou « sujet honteux ». Pourtant, la réalité est là et montre à quel point précarité menstruelle et situation de précarité sont interreliées. Selon Mme Margaux DE RE<sup>5</sup> : « 40% d'enfants à Bruxelles et 25% d'enfants en Wallonie vivent sous le seuil de pauvreté. Du côté des étudiantes, on relève que 36,2% connaissent des difficultés financières et 23 000 bénéficient du revenu d'intégration sociale ». Les parents de familles monoparentales (principalement des femmes) et leurs enfants sont nettement plus affectés que les autres catégories : en Wallonie, 40,8% vivent sous le seuil de pauvreté (2018)<sup>6</sup>. « Par ailleurs, la proportion de la population dont le ménage a indiqué avoir de (grandes) difficultés à joindre les 2 bouts était de 17%. Enfin, 10% de la population estimait avoir vu son revenu global diminuer en 2020 par rapport à 12 mois plus tôt et 6% s'attendaient à voir son revenu global diminuer dans les 12 prochains mois »<sup>7</sup>. Il est dès lors fort à craindre que la crise du Coronavirus renforce d'autant plus la précarité et en particulier, la précarité menstruelle.

La pauvreté touche plus durement **les femmes** : bien qu'il n'existe pas encore de statistiques sur ce sujet en Belgique, il a été estimé que 350 000 femmes vivent sous le seuil de pauvreté en Belgique. En 2020, à Bruxelles, « 5313 personnes sont sans-abri, dont 933 mineur.e.s ont été dénombré.e.s. Entre 2010 et 2020, le nombre de sans-abris a plus que doublé dans la Capitale. En 2 ans, l'évolution atteint 27,7%. Les femmes représentent 30,6% des adultes dont le genre est connu, soit 1110 personnes. Entre 2018 et 2020, de façon globale, le nombre de femmes sans-abri a augmenté de 17,7% (943 à 1110) »<sup>8</sup>. En Wallonie, « des 5134 personnes accueillies en hébergement d'urgence en 2018, une grande majorité sont des hommes (80,5%). La catégorie des 18-24 ans est la plus représentée, de façon plus marquée chez les femmes que chez les hommes, avec respectivement 18,8% et 16,0% »<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> Proposition de Mme Margaux DE RE, 2021 : « Mise à disposition de protections hygiéniques périodiques dans les écoles primaires, secondaires et supérieures » (site margauxdere.be).

<sup>6</sup> IWEPS, 01.03.21 : « Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage », fiche ([https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/03/IO14-ARPE.MEN-032021\\_full1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2021/03/IO14-ARPE.MEN-032021_full1.pdf)).

<sup>7</sup> STATBEL, 14.01.21 : « La privation matérielle et sociale en 2020 » (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale>).

<sup>8</sup> CEFH, 19.04.21 : « L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles », rapport, pp.38-39 ([www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL-BXL-EGALITE-FEMMES-HOMMES\\_RAPPORT-FR-COVID19-2021\\_DEF-003.pdf](http://www.adviesraad-gelijke-kansen.irisnet.be/wp-content/uploads/2021/04/CONSEIL-BXL-EGALITE-FEMMES-HOMMES_RAPPORT-FR-COVID19-2021_DEF-003.pdf)).

<sup>9</sup> Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 10.02.20 : « Combien la Belgique compte-t-elle de personnes sans abri ? », p.8 (<https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/02/chiffres-sans-abri.pdf>).

Il est clair qu'un grand nombre d'entre-elles ne peuvent se permettre de dépenser dans l'achat de protections périodiques alors que cet euro doit également servir à acheter un pain...

**Concernant les étudiantes,** « le taux de risque de pauvreté des jeunes entre 16 et 24 ans étaient de 20,4% en 2018 »<sup>10</sup>. « Dans un récent rapport de la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes), 13% des étudiantes ont déjà dû choisir entre acheter des protections hygiéniques et acheter un autre produit de première nécessité. Plus encore, 1 sur 10 déclarait avoir dû déjà fabriquer ses propres protections faute de moyens »<sup>11</sup>. « Selon une enquête du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), 1 étudiante sur 3 ne peut payer seule ses protections périodiques. [Il en résulte] tout d'abord un mal-être individuel entre vivre dignement un moment normal du mois et manger à sa faim »<sup>12</sup>.

« Selon une étude BDO menée en 2019 à la demande du Ministre MARCOURT, 36% des étudiants du supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles font face à des problèmes d'ordre financier de manière régulière. La crise sanitaire ne ferait qu'accroître cette précarité. Dans une enquête réalisée par la FEF, 32% des étudiants disent avoir perdu complètement ou partiellement leur job étudiant. Derrière ces chiffres se cachent inévitablement des personnes en situation de précarité menstruelle »<sup>13</sup>.

Récemment, sur le terrain, plusieurs associations ont pu constater que le public précarisé s'est élargi avec la crise de la COVID-19 : des mamans qui travaillent à temps partiel ou même à temps plein, des mamans monoparentales qui ont des filles n'arrivent plus à terminer leur fin de mois. Lorsqu'elles viennent chercher des protections, elles se culpabilisent pensant qu'elles vont en priver de plus précarisées qu'elles encore.

Dès lors, de plus en plus de femmes-filles sont privées d'un accès à de bonnes conditions d'hygiène en période menstruelle. **Cette inégalité d'accès à la santé et au bien-être, est une question de santé publique.** « Il ne devrait pas dépendre de la société civile ou du « bon vouloir » des prix du marché économique. Il est évident que les entreprises de produits hygiéniques ne diminueront pas les prix de ces produits pour combattre la précarité menstruelle »<sup>14</sup>. En effet, ce matériel ne doit plus être considéré comme un produit de luxe puisque les femmes ne choisissent pas d'avoir leurs règles. « L'hygiène est un élément fondamental pour la dignité humaine et l'estime de soi »<sup>15</sup>.

---

<sup>10</sup> Calepin, 9.10.19 : « Précarité menstruelle : ça coûte combien les règles dans la vie d'une femme ? » (<https://calepin.be/precarite-menstruelle-ca-coute-combien-les-regles-dans-la-vie-d-une-femme/>).

<sup>11</sup> RTL-France, 23.02.21 : « Précarité menstruelle : protections gratuites pour les étudiantes à la rentrée prochaine » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-protections-gratuites-pour-les-etudiants-a-la-rentree-prochaine-7900002905>).

<sup>12</sup> RTL-France, 03.03.21 : « Les infos de 12h30 – Précarité menstruelle : Carrefour vient en aide aux étudiantes » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/les-infos-de-12h30-precarite-menstruelle-carrefour-vient-en-aide-aux-etudiantes-7900004112>).

<sup>13</sup> Le Soir +, 24.02.21 : « Précarité menstruelle : la gratuité des protections dans les écoles est sur la table » (<https://plus.lesoir.be/357138/article/2021-02-24/precarite-menstruelle-la-gratuite-des-protections-dans-les-ecoles-est-sur-la>).

<sup>14</sup> Communiqué de presse des FPS, 9.09.20 : « La gratuité des protections périodiques en Belgique : un tournant à ne pas rater ? » (<https://www.femmespreyantes.be/2020/09/11/communiqu%C3%A9-de-presse-la-gratuite-des-protections-periodiques-enbelgique-un-tournant-a-ne-pas-rater/>).

<sup>15</sup> Parlement bruxellois, 16.12.20 : « Proposition de résolution relative à un accès direct à des protections hygiéniques gratuites », Assemblée réunie de la COCCOM, B-58/1 – 2020-2021.

Au niveau du **budget**, pour investir dans la gratuité des protections hygiéniques, plusieurs pays ont réalisé des estimations :

- Ecosse, 2020 : 27 millions€/an<sup>16</sup> ou 11 millions€/an<sup>17</sup> ;
- France , 2019, 29 millions €<sup>18</sup> ;

## **3.2. Impacts des menstruations**

### **3.2.1. Coût :**

Le coût total au cours d'une vie est très difficile à estimer, il « *varie en fonction du type de protections utilisées, des périodes d'aménorrhée, également par le prix des vêtements, sous-vêtements et linges de lit abîmés par le sang menstruel, mais également par le prix des médicaments utilisés pour soulager les douleurs menstruelles, ainsi que par, même si cela n'est pas directement affecté par les menstruations en tant que telle, le prix de la ou des visites annuelles chez le/la gynécologue* ». <sup>19</sup>

Plusieurs estimations sont avancées :

- entre 2000€ et 10 000€ pour l'achat de protections périodiques sur une vie<sup>20</sup> ;
- entre 5 et 15€ par mois<sup>21</sup> ou 5 à 7€ par mois<sup>22</sup> pour l'achat de protections hygiéniques, 7,5€ par mois pour une femme ayant des règles d'une durée et d'un flux moyens<sup>23</sup> ;
- Environ 25€/an rien que pour le prix des protections. « *Ce montant n'intègre pas le coût des antidouleurs et autres bouillottes ni les arrêts de maladie dans les cas où les menstruations sont douloureuses* »<sup>24</sup>.

---

<sup>16</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).

<sup>17</sup> RTL-France, 25.11.20 : « L'Ecosse devient le premier pays à instaurer la gratuité des protections hygiéniques ». (<https://www.rtl.fr/actu/international/l-ecosse-devient-le-premier-pays-a-instaurer-la-gratuite-des-protections-hygieniques-7800928921>) ; RTBF.be, 24.11.20 : « Les protections périodiques seront accessibles gratuitement en Ecosse, une première » (<https://www.rtbf.be/info/societe/detail-les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-en-ecosse-une-premiere?id=10639160>).

<sup>18</sup> RTL-France, 06.03.19 : « Règles : la précarité menstruelle au cœur d'un nouveau mouvement français » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/regles-la-precarite-menstruelle-au-coeur-d-un-nouveau-mouvement-francais-7797135572>).

<sup>19</sup> Calepin, 9.10.19 : « Précarité menstruelle : ça coûte combien les règles dans la vie d'une femme ? » (<https://calepin.be/precarite-menstruelle-ca-coute-combien-les-regles-dans-la-vie-d-une-femme/>).

<sup>20</sup> Gouvernement wallon, 8.03.21 : plan « genre » 2020-2024, p.18.

<sup>21</sup> Parlement bruxellois, 16.12.20 : « Proposition de résolution relative à un accès direct à des protections hygiéniques gratuites », Assemblée réunie de la COCCOM, B-58/1 – 2020-2021.

<sup>22</sup> RTL-France, 31.05.18 : « Ecosse : des protections hygiéniques gratuites pour les femmes précaires » (<https://www.rtl.fr/actu/international/ecosse-des-protections-hygieniques-gratuites-pour-les-femmes-precaires-7793590443>).

<sup>23</sup> France Inter, 25.11.20 : « L'Ecosse rend les protections périodiques accessibles gratuitement, une première mondiale » (<https://www.franceinter.fr/societe/l-ecosse-rend-les-protections-periodiques-accessibles-gratuitement-une-premiere-mondiale>).

<sup>24</sup> RTL-France, 06.03.19 : « Règles : la précarité menstruelle au cœur d'un nouveau mouvement français » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/regles-la-precarite-menstruelle-au-coeur-d-un-nouveau-mouvement-francais-7797135572>).

- près de 3800€ pour gérer ses règles durant sa vie menstruelle<sup>25</sup> ou 5864€ sur 39 ans de règles (France)<sup>26</sup> ;
- 3420€ en protection hygiénique, à raison de 285€/an [entre 120 (Belgique) et 285€ (France)] »<sup>27</sup> ;
- « Au Royaume-Uni, la BBC a émis une calculatrice afin de connaître le prix total des protections d'hygiène intime nécessaires aux cours d'une vie. Ce prix s'élève à 1472 livres sterling (1626 euros)<sup>28</sup> ;
- Un montant moyen de 23 500€ sur une vie a même été dévoilé dans une étude britannique : « Ce chiffre prend non seulement en compte les tampons et les serviettes hygiéniques, mais aussi les achats de sous-vêtements pour remplacer ceux tâchés, les médicaments liés à la douleur ou encore les fringales pendant les règles »<sup>29</sup>.

Et pour la Belgique ?

Une estimation pour toute une vie a été calculée dans un article de Calepin<sup>30</sup> sur base d'une durée des règles de 4 jours par cycle, d'un changement de 4 protections par jour, du prix d'une protection à 20 centimes d'euros, de la prise de 2 antidouleurs par jour à 0,22€ par comprimé, du rachat de 4 sous-vêtements par an au prix de 7€/pièce et du rachat du linge de lit tous les 2,5 ans au prix de 30€ ainsi qu'une visite annuelle chez le/la gynécologue au prix de 35€. Les résultats sont :

- « Un montant de 1580,8€ pour les protections périodiques ;
- Un montant de 869,44€ pour les antidouleurs ;
- Un montant de 1064€ pour le rachat de 4 sous-vêtements par an ;
- Un montant de 456€ pour le rachat de linge de lit tous les 2,5 ans ;
- Un montant de 1330€ pour les visites annuelles chez le/la gynécologue ».

Soit un total de **5300,24€ sur 38 années de menstruations, ce qui correspond à 11-12€/mois.**

<sup>25</sup> Proposition de Mme Margaux DE RE, 2021 : « Mise à disposition de protections hygiéniques périodiques dans les écoles primaires, secondaires et supérieures » (site margauxdere.be).

<sup>26</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).

<sup>27</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.5.

<sup>28</sup> Calepin, 9.10.19 : « Précarité menstruelle : ça coûte combien les règles dans la vie d'une femme ? » (<https://calepin.be/precarite-menstruelle-ca-coute-combien-les-regles-dans-la-vie-d-une-femme/>).

<sup>29</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).

<sup>30</sup> Calepin, 9.10.19 : « Précarité menstruelle : ça coûte combien les règles dans la vie d'une femme ? » (<https://calepin.be/precarite-menstruelle-ca-coute-combien-les-regles-dans-la-vie-d-une-femme/>).

### 3.2.2. Santé :

« Les filles et les femmes qui grandissent dans la pauvreté ...doivent parfois trouver des alternatives qui coûtent moins chères mais qui sont dangereuses sur le plan médical »<sup>31</sup>, par exemple « en superposant des couches de papier de toilette »<sup>32</sup>. L'enquête de la FAGE (France) confirme que 5% des étudiantes enquêtées déclaraient « utiliser du papier toilette ».

D'autres utilisent « des torchons, des produits absorbants ou cousaient du coton dans des draps en guise de protections hygiéniques »<sup>33</sup>. D'autres encore « sont amenées à garder trop longtemps leurs protections et risquent, outre les infections, de contracter le syndrome de choc toxique, qui peut s'avérer mortel »<sup>34</sup>. Dans la rue, les femmes sans abri sont « obligées de confectionner leurs propres serviettes, en déchirant bien souvent leurs propres vêtements »<sup>35</sup>. En France, une enquête de 2019 révélait que « dans certaines prisons, des détenues fabriquent des coupes menstruelles avec des bouteilles en plastique, un matériau coupant, parfois donc au « péril de leur santé »<sup>36</sup>.

Ce tabou sur la précarité menstruelle « a des conséquences indirectes sur la santé des personnes menstruées puisqu'il entraîne, par exemple, un manque de recherche sur les maladies liées aux menstruations, comme l'endométriose et le syndrome des ovaires polykystiques ».<sup>37</sup>

### 3.2.3. Social :

La précarité, et en particulier la précarité menstruelle, entraînent l'exclusion ou des difficultés à pouvoir étudier-travailler dans de bonnes conditions.

Comme le souligne la Ministre de la Pauvreté, Mme Karine LALIEUX, « Les personnes concernées ont honte, restent enfermées chez elles, se cachent de la société. Iels ne vont pas à l'école ou au travail quand iels ont leurs règles et s'interdisent de faire du sport ou d'autres activités »<sup>38</sup>. En effet, la situation est particulièrement problématique pour les adolescentes qui sont particulièrement stressées par la fuite de sang non-contrôlée tâchant leurs vêtements par manque de protections hygiéniques.

---

<sup>31</sup> Parlement bruxellois, 16.12.20 : « Proposition de résolution relative à un accès direct à des protections hygiéniques gratuites », Assemblée réunie de la COCCOM, B-58/1 – 2020-2021.

<sup>32</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).

<sup>33</sup> RTL-France, 08.02.21 : « Précarité menstruelle : 10% des étudiants ont déjà fabriqué leurs propres protections faute d'argent » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-10-des-etudiants-ont-deja-fabrique-leurs-propres-protections-faute-d-argent-7900000570>).

<sup>34</sup> Proposition de Mme Margaux DE RE, 2021 : « Mise à disposition de protections hygiéniques périodiques dans les écoles primaires, secondaires et supérieures » (site margauxdere.be).

<sup>35</sup> Alter Echo, 28.03.19 : « Précarité menstruelle : quand l'intimité féminine a un prix », n°472.

<sup>36</sup> France Inter, 25.11.20 : « L'Ecosse rend les protections périodiques accessibles gratuitement, une première mondiale » (<https://www.franceinter.fr/societe/l-ecosse-rend-les-protections-periodiques-accessibles-gratuitement-une-premiere-mondiale>).

<sup>37</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.10.

<sup>38</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).

Habitées par cette « *honte encore bien présente dans nos mentalités* »<sup>39</sup>, elles ne suivent pas les cours pendant leurs règles « *par peur des fuites et que leurs règles soient vues* »<sup>40</sup>, ce qui les poussent à s'isoler socialement. Ce problème a été médiatisé en Grande-Bretagne en 2017 : « *des jeunes filles étaient obligées de manquer leurs cours ou de se faire acheter des protections hygiéniques par leurs professeurs* »<sup>41</sup>.

Ce problème est aussi grave pour les femmes en rue : « *se procurer ou bien même évoquer le besoin de produits d'hygiène peut s'avérer particulièrement difficile* »<sup>42</sup>, car, pour s'assurer un minimum de sécurité, elles sont obligées de se « masculiniser » un maximum.

## 4. POSITIONS POLITIQUES EN BELGIQUE

---

### 4.1. Positions politiques émises sur le sujet<sup>43</sup>

- Mme Sarah SCHLITZ, Secrétaire d'Etat : Parallèlement aux subsides octroyés aux associations et collectifs, « *le politique doit prendre le relais en mettant en place des solutions structurelles* »;
- M. Vincent VAN QUICKENBORNE, Ministre de la Justice : « une solution doit être trouvée au niveau local en collaboration avec tou.te.s les acteur.trice.s concerné.e.s : les associations de lutte contre la pauvreté, les jeunes vivant dans la pauvreté, les écoles et une partie des responsabilités doit être léguée aux administrations et institutions locales, comme le CPAS (exemple de la Ville de Liège) »;
- M. Jean-Yves DERMAGNE, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie et du Travail a qualifié cette problématique de « *droit fondamental pour toutes les femmes* » ;
- Mme Pétra DE SUTTER, Vice-Première Ministre et Ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste estime qu'une approche structurelle du problème de la pauvreté par une augmentation des revenus les plus bas est la manière la plus efficace de lutter contre toutes les formes de pauvreté. Le Gouvernement s'est engagé à augmenter les allocations les plus faibles pour les éloigner du seuil de pauvreté (22% d'ici 2024) ;
- Mme Karine LALIEUX, Ministre des Pensions, de l'Intégration sociale, de la lutte contre la pauvreté et des personnes handicapées, a débloqué 200 000€ pour le Conseil des Femmes Francophones de Belgique et le Vlaamse Vrouwenraad afin de travailler sur ce problème.

---

<sup>39</sup> Le Soir +, 24.02.21 : « Précarité menstruelle : la gratuité des protections dans les écoles est sur la table » (<https://plus.lesoir.be/357138/article/2021-02-24/precarite-menstruelle-la-gratuite-des-protections-dans-les-ecoles-est-sur-la>).

<sup>40</sup> RTL-France, 08.02.21 : « Précarité menstruelle : 10% des étudiants ont déjà fabriqué leurs propres protections faute d'argent » (<https://www.rtl.fr/actu/debas-societe/precarite-menstruelle-10-des-etudiants-ont-deja-fabrique-leurs-propres-protections-faute-d-argent-7900000570>).

<sup>41</sup> RTL-France, 31.05.18 : « Ecosse : des protections hygiéniques gratuites pour les femmes précaires » (<https://www.rtl.fr/actu/international/ecosse-des-protections-hygieniques-gratuites-pour-les-femmes-precaires-7793590443>).

<sup>42</sup> Alter Echo, 28.03.19 : « Précarité menstruelle : quand l'intimité féminine a un prix », n°472.

<sup>43</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).



Le financement servira à :

- « L'identification précise des besoins pour une action locale et adéquate vers les publics cibles ;
- La sensibilisation et la prévention auprès des publics concernés et les interlocuteurs dans le domaine social, l'enseignement, la santé... ;
- L'achat et la distribution de matériel menstruel adapté via les associations de terrain et l'évaluation des produits distribués »<sup>44</sup> ;
- L'une des priorités pour le Gouvernement serait de travailler sur la lutte contre l'écart salarial.

Concernant la gratuité des protections périodiques, les avis politiques sont partagés :

- Pour Mme Pétra de SUTTER, les produits menstruels ne devraient pas être gratuits car la plupart des familles peuvent se le permettre ;
- M. Vincent VAN QUICKENBORNE plaide pour une politique plus ciblée en ne proposant la gratuité des produits menstruels qu'aux personnes réellement en situation de précarité ;
- Mme Karine LALIEUX et Sarah SCHLITZ estiment que la Belgique devrait suivre l'exemple de l'Ecosse et jouer un rôle de pionnier dans la lutte contre la précarité menstruelle.

Enfin, la Secrétaire d'Etat Sarah SCHLITZ pose également « la question de l'accès à des toilettes publiques gratuit avec un équipement adapté (propreté et présence d'un évier) »<sup>45</sup>.

## **4.2. Propositions émises à différents niveaux de pouvoir**

**Proposition de résolution du Parlement de la Communauté française (Margaux DE RE)<sup>46</sup> :**  
Mise à disposition de protections périodiques dans les établissements scolaires :

- « Etudier l'impact budgétaire de la mise à disposition des protections périodiques pour un public ciblé de personnes qui ont leurs règles, inscrites dans un établissement de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur reconnu en Fédération Wallonie-Bruxelles, en visant en priorité une mise à disposition gratuite pour les personnes qui en ont le plus besoin du fait de leur précarité financière ;
- 
- Soutenir, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la mise en œuvre d'un projet pilote sur cette base, avant la fin de la législature, en collaboration avec toutes les entités fédérales et fédérées ;
- S'assurer que soit garanti l'accès, dans ce cadre, à au moins 2 types de protections périodiques (tampons ou serviettes), de façon à permettre aux élèves de choisir entre une protection interne et une protection externe ;
- S'assurer que ces protections périodiques soient de bonne composition, idéalement en proposant des produits labellisés bio ;
- Soutenir le secteur associatif mobilisé dans la lutte contre la précarité menstruelle ;

---

<sup>44</sup> Communiqué du CFFB, 03.02.21 : « 200 000€ pour lutter contre la précarité menstruelle » (<https://www.cffb.be/200-000-euros-pour-lutter-contre-la-precarite-menstruelle/>).

<sup>45</sup> Sarah SCHLITZ, 24.02.21 : « Précarité menstruelle, que faire ? » (<https://sarahschlitz.be/precarite-menstruelle/>).

<sup>46</sup> Proposition de résolution du Parlement de la Communauté française (Margaux DE RE), 24.03.21 relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur ».

- *Charger les pouvoirs organisateurs, les chefs d'établissement et les équipes éducatives, d'organiser et de coordonner des séances d'informations/animations relatives à l'EVRAS, en collaboration avec les centres PMS, les services PSE ou d'autres acteurs, à destination de tous les élèves inscrits, quant à cette accessibilité ».*

#### **Propositions de résolution du Parlement Bruxellois<sup>47</sup> :**

- *« Mettre en place, en concertation avec la Communauté française et la Communauté flamande, un projet pilote pour la fourniture directe, sans intermédiaire, de protections hygiéniques gratuites en vue d'une offre gratuite dans toutes les écoles et les universités de Bruxelles ;*
- *Etudier la possibilité de mettre gratuitement à disposition des protections hygiéniques dans les lieux publics et par le biais des services publics, en suivant l'exemple écossais ».*

#### **Mesures du plan « genre » 2020-2024<sup>48</sup>**

- *« Mise en place de projets pilotes qui permettront la distribution de protections par exemple dans les centres de planning familial, les maisons d'accueil ou encore les maisons médicales » ;*
- *Généralisation et harmonisation de l'EVRAS en intégrant un travail de sensibilisation « afin de lever le tabou qui entoure les règles, toujours considérées comme sales et honteuses ».*

## **5. BONNES PRATIQUES**

---

### **5.1. Bonnes pratiques à l'étranger**

- **Angleterre et en Australie :** des distributeurs automatiques mettent à disposition des protections hygiéniques dans les toilettes des filles à l'école.
- **Ecosse :**
  - Depuis 2018, les Ecosaises à revenu limité ont pu bénéficier gratuitement de tampons et de serviettes hygiéniques. Pour assurer la distribution le Gouvernement a financé l'association FareShare à hauteur de 500 000 livres<sup>49</sup> ;
  - en 2020, le Parlement écossais a décidé de mettre gratuitement à disposition des protections hygiéniques dans les toilettes des écoles, des lycées et des universités, les toilettes publiques et les lieux publics et culturels (théâtre, cinéma, bibliothèque, restaurant...). *« Le Gouvernement pourra aussi obliger des organismes publics à fournir gratuitement ces produits »<sup>50</sup>.*

<sup>47</sup> Parlement bruxellois, 16.12.20 : « Proposition de résolution relative à un accès direct à des protections hygiéniques gratuites », Assemblée réunie de la COCCOM, B-58/1 – 2020-2021.

<sup>48</sup> Gouvernement wallon, 8.03.21 : plan « genre » 2020-2024, p.18.

<sup>49</sup> RTL-France, 31.05.18 : « Ecosse : des protections hygiéniques gratuites pour les femmes précaires » (<https://www.rtl.fr/actu/international/ecosse-des-protections-hygieniques-gratuites-pour-les-femmes-precaires-7793590443>).

<sup>50</sup> RTL-France, 25.11.20 : « L'Ecosse devient le premier pays à instaurer la gratuité des protections hygiéniques ». (<https://www.rtl.fr/actu/international/l-ecosse-devient-le-premier-pays-a-instaurer-la-gratuite-des-protections-hygieniques-7800928921>) et RTBF.be, 24.11.20 : « Les protections périodiques seront accessibles gratuitement en Ecosse, une première » (<https://www.rtf.be/info/societe/detail-les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-en-ecosse-une-premiere?id=10639160>).

- France :
  - Depuis 2018, « la mutuelle étudiante LMDE rembourse les produits menstruels jusqu'à 25€ par an sur présentation des tickets de caisse »<sup>51</sup> ;
  - En 2019, la Mairie du Xème arrondissement de Paris s'est engagée à lancer « la gratuité des protections hygiéniques bio dans les 6 collèges de l'arrondissement ... et une expérimentation était en cours dans une région. Des protections ont été mises à disposition de femmes en situation de précarité, qu'elles soient étudiantes, SDF ou en prison, par exemple »<sup>52</sup> ;
  - En 2020, le Gouvernement français a débloqué 5 millions€ pour lutter contre la précarité menstruelle des collégiennes, des lycéennes et des universitaires, par une mise à disposition gratuite de protections dans les lycées, les collèges et les Universités mais aussi pour les femmes incarcérées et les femmes en situation de précarité et sans abri, en améliorant « la distribution de protections lors des maraudes de la Croix-Rouge ou de l'Armée du Salut ou encore des mesures de collectes auprès du grand public et des fabricants »<sup>53</sup>;
  - Dès la rentrée 2021, 1500 distributeurs seront installés dans les résidences universitaires, les Crous et les services de santé universitaires mettant à disposition gratuitement des produits hygiéniques<sup>54</sup>. Les Secrétaires d'Etat chargées respectivement de l'Egalité femmes/hommes et de la Solidarité préconisaient « l'installation de distributeurs de protections menstruelles dans certains lieux publics, auxquels les femmes sans domicile pourraient avoir accès grâce à des cartes prépayées »<sup>55</sup> ;
  - En mars 2021, la Ville de Montreuil a installé 2 distributeurs de protections hygiéniques gratuites dans 2 endroits très fréquentés par les habitants : « le centre municipal de santé Savattero et le centre communal d'action sociale (Ccas)... les serviettes et tampons sont de qualité et fabriqués à base de coton biologique. La municipalité ambitionne en effet de développer un réseau d'équipements similaires dans l'ensemble des structures municipales »<sup>56</sup> ;

---

<sup>51</sup> RTL-France, 31.05.18 : « Ecosse : des protections hygiéniques gratuites pour les femmes précaires » (<https://www.rtl.fr/actu/international/ecosse-des-protections-hygieniques-gratuites-pour-les-femmes-precaires-7793590443>).

<sup>52</sup> RTL-France, 06.03.19 : « Règles : la précarité menstruelle au cœur d'un nouveau mouvement français » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/regles-la-precarite-menstruelle-au-coeur-d-un-nouveau-mouvement-francais-7797135572>).

<sup>53</sup> RTL-France, 16.12.20 : « Précarité menstruelle : le Gouvernement débloque 4 millions d'euros en plus » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-le-gouvernement-debloque-4-millions-d-euros-en-plus-7800941118>).

<sup>54</sup> France Inter, 25.11.20 : « L'Ecosse rend les protections périodiques accessibles gratuitement, une première mondiale » (<https://www.franceinter.fr/societe/l-ecosse-rend-les-protections-periodiques-accessibles-gratuitement-une-premiere-mondiale>) et RTL-France, 23.02.21 : « Précarité menstruelle : protections gratuites pour les étudiantes à la rentrée prochaine » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-protections-gratuites-pour-les-etudiants-a-la-rentree-prochaine-7900002905>).

<sup>55</sup> RTL-France, 13.02.20 : « Des protections périodiques gratuites pour les femmes précaires dès 2020 » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/des-protections-periodiques-gratuites-pour-les-femmes-precaires-des-2020-7800088004>).

<sup>56</sup> L'humanité, 7.03.21 : « Une première en Ile-de-France : des distributeurs pour contrer la précarité menstruelle » (<https://www.humanite.fr/une-premiere-en-ile-de-france-des-distributeurs-pour-contrer-la-precarite-menstruelle-701039>).

- Le Gouvernement soutient des associations spécialisées (par exemple Règles élémentaires) pour les aider à lutter contre la précarité menstruelle, via la distribution des protections hygiéniques pour les femmes dans le besoin, mais aussi développer des ateliers de sensibilisation autour des règles<sup>57</sup>.
- La **Nouvelle-Zélande** instaurera la gratuité des protections hygiéniques dès juin 2021<sup>58</sup>.

Récemment, des chaînes de magasins ont réalisé des initiatives pour aider les personnes précarisées à se procurer des protections hygiéniques :

- **Irlande** : LIDL va proposer un coupon qui permettra aux personnes précarisées, sur simple inscription sur l'application LIDL, de se fournir, gratuitement et 1 fois par mois, d'une boîte de protections hygiéniques ou de tampons<sup>59</sup> ;
- **France** : En mars 2021, « le groupe CARREFOUR a lancé une opération dans ses supermarchés : 1 paquet gratuit sur présentation de sa carte d'étudiante et de sa carte de fidélité du magasin »<sup>60</sup>.

Si l'intention est louable, le CWEHF constate que les modalités pour bénéficier de ces avantages ne collent pas avec le public visé. En effet, LIDL propose de s'inscrire sur son APP : or, ces personnes n'ont probablement pas toutes un smartphone et encore moins de la 4G pour pouvoir s'inscrire. Quant à Carrefour, comment certaines personnes pourraient-elles disposer d'une carte de fidélité si elles n'ont pas un domicile fixe ?

Si les chaînes de magasins souhaitent mener des actions, il semble préférable qu'elles dédient un budget pour soutenir des projets d'associations : non seulement les procédures sont simples mais ces associations s'adressent directement aux personnes qui en ont le plus besoin.

## **5.2. Bonnes pratiques en Belgique**

- Diverses associations travaillant avec un public varié de femmes précarisées et ou des étudiantes distribuent des protections hygiéniques ;
- Le Centre d'Action laïque de Luxembourg, en association avec la maison de la laïcité d'Arlon récoltent des kits hygiène et les redistribuent ;
- Laïcité Brabant wallon, en collaboration avec BruZelle, a créé un point de collecte fixe de serviettes hygiéniques à Wavre. Leur atelier « Entre Nous » intègre au sein des séances des moments « coutures de trousseaux » afin d'aider BruZelle dans ses actions ;

<sup>57</sup> RTL-France, 16.12.20 : « Précarité menstruelle : le Gouvernement débloque 4 millions d'euros en plus » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-le-gouvernement-debloque-4-millions-d-euros-en-plus-7800941118>).

<sup>58</sup> BruZelle, 22.02.21 : « Que fait le Gouvernement belge contre la précarité menstruelle ? » (<https://www.bruzelle.be/fr/que-fait-le-gouvernement-belge-contre-la-precarite-menstruelle/>).

<sup>59</sup> RTL-France, 20.04.21 : « Irlande : LIDL va offrir gratuitement les protections périodiques, une première » (<https://www.rtl.fr/actu/international/irlande-lidl-va-offrir-gratuitement-les-protections-periodiques-une-premiere-7900022291>).

<sup>60</sup> RTL-France : « Les infos de 12h30 – Précarité menstruelle : Carrefour vient en aide aux étudiantes » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/les-infos-de-12h30-precarite-menstruelle-carrefour-vient-en-aide-aux-etudiantes-7900004112>).

- Depuis le 4 décembre 2020, la Ville de Liège, en collaboration avec les ASBL CHR et les FPS et avec des subsides octroyés par la Ministre fédérale des Grandes Villes<sup>61</sup>, a développé un projet « Copains à bord et les copines aussi ! » proposant aux étudiant.e.s un repas pour 1€, accompagné d'un kit de soins et d'hygiène (gel douche, shampoing, dentifrice et papier toilette), et des protections hygiéniques pour les étudiantes. L'objectif de ce projet est double : d'une part, permettre à des jeunes porteurs d'un handicap de s'insérer dans le monde socio-professionnel en cuisinant les repas et d'autre part, venir en aide aux étudiant.e.s en difficulté financière ;
- Les FPS Liège et les centres de planning familial de Liège et de Spa ont lancé le projet « Sang souci » qui consiste en une action de récolte de serviettes et tampons hygiéniques pour les personnes menstruées en situation de précarité. L'objectif du projet est de sensibiliser à la précarité menstruelle tout en apportant une aide matérielle concrète ;
- Le Centre de planning familial de Namur et les FPS Namur vont lancer un projet dans le courant du mois de mai 2021 qui consiste en une action de récolte de produits périodiques et une création d'un petit guide d'utilisation pour sensibiliser notamment au syndrome du choc toxique ;
- Les étudiantes de la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) bénéficient « *d'une aide annuelle de 80€ pour leurs protections hygiéniques depuis mars 2021. Le coût est estimé à 280 000€/an* »<sup>62</sup> ;
- Le Collectif des femmes de LLN collabore avec l'Assemblée générale des étudiant.e.s de Louvain-la-Neuve (AGL) pour distribuer des culottes menstruelles, des cups et des serviettes hygiéniques. Avec des bénévoles, l'association fabrique également des petites troussees qui sont déposées au bureau de l'AGL.

Le concept de **la trousse**, « **de sa conception à la distribution** », est très intéressant car il est un moyen d'accroche pour les publics les plus précarisés. Diverses associations se sont déjà lancés dans la mise en œuvre de ce concept :

- BruZelle organise des ateliers « couture de troussees » pour mettre autour d'une table des personnes qui vont tisser des liens ;
- Des groupes spontanés peuvent également réaliser des ateliers « couture » : soirée couture entre copines, groupes de grand-mères, club sportif, bénévole lambda... ;
- Parmi les femmes sans-abri à Bruxelles se trouvent beaucoup de femmes Roms. La trousse permet d'entrer en contact avec elles, et avec une collaboration avec la Cellule « Roms » du CPAS, il est envisagé de les remettre dans un circuit d'insertion ;
- Certaines maisons médicales font des partenariats avec BruZelle. Par exemple, pour la Maison médicale « Athéna » (Bruxelles) qui s'occupe des personnes qui ne sont pas en ordre de papier, les troussees sont un produit d'appel pour attirer les femmes sans papier, les orienter vers des services qui pourraient les remettre sur rail et par la suite vers une médecine plus classique (médecin généraliste, gynécologue...). La trousse est un trait d'union vers d'autres sujets qui peuvent être abordés de façon plus sereine dans un cadre sécurisant ;

<sup>61</sup>Ville de Liège, 2020 : « Les copains à bord et les copines aussi », (<https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/jeunesse/actualités/les-copains-a-bord-et-les-copines-aussi>).

<sup>62</sup> La Libre, 6 et 7.03.21 : « une aide pour les étudiantes de la HEPL », p.17.

- Opérations Thermos pendant le plan hivernal : les troussees sont distribuées après le repas, ce qui permet d'entrer en contact avec des femmes précarisées et de les orienter vers des services d'aide ;
- Médecins du Monde : Leur minibus sillonne les rues de Bruxelles pour rencontrer des femmes précarisées. La trousse est un moyen d'entrer en contact avec elles pour les soigner et les orienter vers les services d'aide.

## 6. PISTES DE REFLEXION POUR AMELIORER LA SECURITE MENSTRUELLE

---

Le CWEHF appuie les premières initiatives qui se profilent à court terme, celles-ci visant à améliorer la sécurité menstruelle des filles et des étudiantes tout au long de leur parcours de formation. C'est un premier pas qui doit être encouragé avant d'élargir l'aide à un public beaucoup plus vaste, celui de toutes les femmes en situation de précarité. A cet égard, il est urgent de mieux connaître les caractéristiques de ce public précaire. Le CFFB est en train de mener une étude visant à identifier de manière la plus précise possible les femmes qui ont des difficultés à acheter des produits hygiéniques pour elles et pour leurs filles. En attendant les résultats de cette étude, le CWEHF inclut déjà dans ce public, les profils suivants :

- Femmes isolées, femmes monoparentales avec filles à charge ;
- Femmes incarcérées ;
- Femmes en situation de prostitution ;
- Femmes sans domicile fixe ;
- Femmes migrantes, réfugiées, sans papier....

Dans un premier temps, le CWEHF estime que les efforts doivent d'abord se concentrer sur ces publics précarisés avant d'envisager une gratuité des protections périodiques pour toutes les femmes. L'urgence est là, elle s'est d'autant exacerbée avec la crise sanitaire et ces personnes sont dans l'attente d'une aide structurelle immédiate qui leur permettent de pouvoir vivre un peu plus décemment par rapport à une réalité qu'elles n'ont pas choisie. A moyen terme, le CWEHF revendique la gratuité des protections périodiques pour toutes les femmes car les règles sont une réalité biologique et l'accès devrait être équivalent à celui du papier toilette.

Afin de pouvoir aider rapidement ces personnes, le CWEHF soutient les demandes de subsides de la part des associations qui distribuent des protections hygiéniques car la crise n'a pas épargné la précarité menstruelle.

Selon BruZelle, « *En 2017, elle avait distribué 50 000 serviettes. L'année 2020, elle est à 340 000.... de nouvelles associations ainsi qu'un nouveau public ont fait appel à BruZelle pour remédier à ce manque* »<sup>63</sup>.

---

<sup>63</sup> Le Soir +, 24.02.21 : « Précarité menstruelle : la gratuité des protections dans les écoles est sur la table » (<https://plus.lesoir.be/357138/article/2021-02-24/precarite-menstruelle-la-gratuite-des-protections-dans-les-ecoles-est-sur-la>).

## 6.1. Lieux de distribution et/ou de collecte existants ou à investiguer

- Dans tous les lieux qui accueillent des femmes en situation de précarité : centres d'hébergement, accueil de jour, centres sociaux, maisons d'accueil pour mamans et enfants, maison d'accueil pour femmes en situation de violences conjugales, centres pour femmes en situation de prostitution, asbl d'accueil pour les travailleuses domestiques... ;
- Refuges pour personnes sans abri ;
- Prisons et autres lieux de privation de liberté ;
- Camps de migrant.e.s ; centres d'accueil pour demandeur.euse.s d'asile, pour des personnes sans papier ;
- Aide humanitaire (Bruxelles), Saint-Vincent de Paul, banque alimentaire, ASBL distribuant les colis alimentaires. Un kit hygiène contenant également une trousse de protections hygiéniques devrait être ajoutée systématiquement au colis alimentaire des femmes et des étudiantes ;
- Lieux de référence santé : pharmacies, maisons médicales, mutualités ;
- Services ambulatoires : lors d'animation santé ou d'événements (festivals) (comme pour les préservatifs) ;
- Lieux culturels : théâtres, cinémas, bibliothèques, points cultures, centres culturels ;
- Horéca (restaurants, cafés), commerces ;
- Permanences d'accès aux droits ;
- Centres de formation pour primo-arrivant.e.s ;
- Institutions pour enfants, foyers de protection de l'enfance ;
- Institutions, maisons d'hébergement ou centres de séjour pour personnes porteuses de handicap en situation précaire ;
- Institutions psychiatriques ;
- Maisons de jeunes, maisons de quartier ;
- Établissements scolaires ; centres IFAPME ;
- Clubs sportifs et piscines ;
- Centres d'action laïque, maisons de la laïcité ;
- La chaîne Médi-Market ;
- Les entreprises : l'idée serait de mettre une boîte dans tous les services et une boîte à l'accueil, le tout accompagné d'une campagne de communication à destination du personnel.
- Une Haute école de SCHAERBEEK est en train de mettre en place un service de distribution de cups, de matériel durable et de produits traditionnels, géré par le Cercle des étudiants et financé par le service social de la Haute école.

**En ce qui concerne les centres de planning familial**, le CWEHF épingle 2 réalités qui lui ont été relatées :

- Selon BruZelle : à Bruxelles, difficulté de distribution ou de placer une boîte de collecte dans la salle d'attente pour des raisons logistiques et de tabous pour certaine.s patient.e.s. Leur préférence va pour la distribution de préservatifs plutôt que de collecter des protections hygiéniques ;

- Selon les FPS : les centres « proposent des tampons ou des serviettes gratuitement dans les salles d'attente ou dans les toilettes. Ils mettent à disposition des serviettes dans les locaux de repos pour les femmes qui viennent pour des IVG. Certains CPF ont fait part qu'ils pourraient distribuer des protections périodiques comme on donne des préservatifs. De ce fait, ils souhaiteraient la gratuité des tampons et serviettes ou au moins un financement pour leur achat au sein des CPF pour la redistribution »<sup>64</sup>.

### Mais certains lieux qui ne fonctionnent pas bien...

**CPAS** : Du fait de l'autonomie communale, chaque CPAS fonctionne différemment, ce qui nécessite une prise de contact personnalisée avec chaque CPAS pour établir des collaborations. Quand la réponse est positive, il est possible de déposer des boîtes de collecte dans tous les services afin que les employé.e.s soient plus impliqué.e.s dans le projet. Les dons peuvent être répartis dans les projets portés par les CPAS.

**Infirmier.ère.s de rue** : ils/elles ont leur propre trousse.

**FEDASIL** : dispose d'un pack hygiène (qui serait composé de 3 serviettes).

**Hôpitaux** : refus pour des raisons logistiques. Par contre, des médecins, gynécologues et pédiatres envoient des mamans qui sont en situation de précarité chez BruZelle.

## 6.2. Sur la question du matériel durable ou jetable

Le public en précarité menstruelle est aussi visé par la précarité hydrique. Dès lors, il semble qu'il ne soit pas judicieux d'imposer du matériel durable à ces publics sachant qu'ils rencontrent déjà de nombreuses difficultés pour gérer leur consommation d'eau et tous les actes de la vie quotidienne.

Concernant le matériel durable, il semble que l'acceptation ou non de ces produits relève plutôt d'une question de génération ou de culture. En effet, certaines femmes précarisées ne souhaitent pas avoir de cups et parfois aussi des tampons, car difficile à utiliser ou parce qu'il fait l'objet de tabou culturel concernant l'intime (culture musulmane ou cultures pratiquant les mutilations génitales féminines). Par contre, il semble qu'un public plus jeune soit plus réceptif à ce genre de produits (cups et culottes menstruelles) car les jeunes filles sont plus sensibilisées et sont en recherche de produits plus écologiques.

La culotte menstruelle peut être une alternative pour certains publics, mais elle coûte cher et il est nécessaire d'en avoir un certain nombre pour assurer le change. Se pose aussi la question du stockage des culottes souillées et de leur entretien, d'autant plus problématique si la femme vit dans un hébergement collectif, sans machine à laver ou avec une ou 2 machines à disposition.

Pour les femmes en rue, les tampons peuvent également être un véritable danger car certaines sont sous l'effet de narcotiques (drogue, alcool) et peuvent présenter des problèmes psychiques : elles peuvent perdre la notion du temps, oublier de se changer ou mettre un 2<sup>ème</sup> tampon sur le premier, ce qui les amène inévitablement vers le syndrome du choc toxique.

---

<sup>64</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.10



A première vue, la serviette hygiénique jetable semble être un produit universel qui permet de répondre à toutes les morphologies des femmes, de respecter les besoins spécifiques de chacune et d'assurer une facilité au niveau de la gestion des flux et de l'entretien (pas de stockage, pas de nettoyage), mais les produits plus durables peuvent être une alternative intéressante pour autant que soient mises en place des sensibilisations.

Outre la question de l'accessibilité aux protections hygiéniques se pose ainsi la question du volet « développement plus durable » de ces produits qui peut se décliner en plusieurs points :

- A très court terme : conditionner les cahiers des charges pour les appels d'offres et de dons à une « *liste très exhaustive de la composition des protections... car en 2018, l'Agence de sécurité sanitaire (Anses) avait épinglé les fabricants sur les produits chimiques contenus dans les serviettes et tampons* »<sup>65</sup>. Ce cahier des charges devra garantir le choix entre différents produits afin de correspondre aux critères propres de chaque femme et devra proposer des produits qui respectent l'environnement et la santé des femmes<sup>66</sup>. Par ailleurs, il y aurait lieu d'obliger « *les fabricants à révéler la composition de leurs produits pour protéger la santé des femmes* » ;
- Développer l'aspect écologique des protections hygiéniques jetables (serviettes et tampons), de manière à ce qu'elles soient mieux recyclées, non blanchies... ;
- Mettre en place une vaste sensibilisation à destination du grand public et organiser des ateliers pour certains publics-cibles de manière à faire évoluer les mentalités et à expliquer comment utiliser ces produits durables en toute sécurité ;
- Mener des projets pilotes avec des serviettes hygiéniques réutilisables. Ces produits pourraient être proposés à côté des trousseaux classiques pour les personnes intéressées.

Le CWEHF en conclut que les 2 systèmes (traditionnel ou durable) sont complémentaires, la priorité étant que chaque femme précaire puisse choisir, gratuitement, ce qui lui convient le mieux en fonction de sa situation. Dans un second temps, l'éducation permanente pourra être envisagée pour évoluer éventuellement vers des produits plus durables.

### **6.3. Sur la question des distributeurs...**

Le CWEHF estime que les distributeurs peuvent être considérés comme un moyen supplétif, principalement pour la nuit. En effet, la gestion de ces distributeurs pose question :

- Au niveau du public visé : les distributeurs ne doivent pas être uniquement accessibles à un public de femmes fréquentant les CPAS. D'autres femmes en situation précaire, qui ne viennent pas nécessairement frapper à la porte des CPAS, doivent également pouvoir accéder à ces distributeurs : femmes sans abri, travailleuses pauvres, demandeuses d'emploi, femmes précaires au foyer, femmes qui n'ont pas leur propre compte... ;
- Au niveau du moyen « de paiement utilisé » : les modes les plus utilisés dans les autres pays sont la carte prépayée ou le jeton. Le CWEHF n'est pas favorable au système de carte qui pourrait faire l'objet d'abus (passer sa carte à quelqu'un d'autre).

---

<sup>65</sup> RTL-France, 16.12.20 : « Précarité menstruelle : le Gouvernement débloque 4 millions€ en plus » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-le-gouvernement-debloque-4-millions-d-euros-en-plus-7800941118>).

<sup>66</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.6 et 11.

Le système de jeton ajoute également une difficulté aux personnes qui sont déjà engluées dans des complexités administratives. Le CWEHF recommande que ces distributeurs soient mis gratuitement à disposition dans les lieux publics de manière à atteindre le plus grand nombre possible de femmes en situation de précarité ;

- Au niveau de la gestion même de ces distributeurs : comment contrôler qu'une personne n'abusera pas de la carte, comment garantir que les distributeurs soient en état de fonctionnement 24h/24 et 7j/7 ? La question de la dépendance à la sous-traitance est également soulevée (risque d'être lié à certaines marques de produits périodiques) ;
- Au niveau de l'aspect économique : quel budget pour l'entretien, pour les appels à projets ? ce budget pourrait plus judicieusement être utilisé pour aider directement les personnes dans le besoin à l'endroit où elles vivent.

#### 6.4. Autres propositions émises par des associations

Les FPS<sup>67</sup> proposent :

- « d'augmenter le budget (200 000€) ;
- de financer une recherche de qualité pour avoir une base solide de travail sur le long terme ;
- de supprimer la TVA et de toute taxe sur les produits menstruels tout en veillant à ce que les prix des protections périodiques ne soient pas augmentés ;
- une intervention des mutuelles : En France, « certaines mutuelles ont déjà mis en place un dispositif de remboursement pour les étudiantes », mais il semblerait qu'en Belgique, cette intervention ne soit pas facilement transposable.

La FAGE (France) propose d'imaginer « une allocation menstruelle » et « milite pour une refonte des aides sociales à destination des étudiants »<sup>68</sup>.

Le CWEHF appuie la proposition des FPS concernant le principe de la suppression de la TVA, via l'introduction d'une dérogation à la TVA pour ces types de produits hygiéniques féminins, ce qui permettrait d'envisager éventuellement la mise en place d'une centrale d'achat qui serait gérée par l'Etat fédéral.

D'autres projets d'éducation permanente sont en cours de réflexion :

- Diverses associations souhaiteraient créer des ateliers « couture-remplissage » au sein desquels les femmes pourraient bénéficier tout de suite des trousseaux qu'elles auraient fabriqués. Pour ce faire, un budget structurel est nécessaire pour **engager un.e professionnel.le** qui animerait ces ateliers ;
- Certains CPAS et le centre d'Action laïque de Wavre projettent de mettre sur pied un **atelier « couture de trousseaux »** pour renouer le contact avec certaines personnes. La confection de trousseaux permet d'aller plus loin dans le social ;
- Des entreprises d'économie sociale envisagent de se rassembler en coopérative pour **fabriquer du matériel menstruel durable**.

---

<sup>67</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.5, 6, 10.

<sup>68</sup> RTL-France, 08.02.21 : « Précarité menstruelle : 10% des étudiants ont déjà fabriqué leurs propres protections faute d'argent » (<https://www.rtl.fr/actu/debas-societe/precarite-menstruelle-10-des-etudiants-ont-deja-fabrique-leurs-propres-protections-faute-d-argent-7900000570>).

Ces projets sont intéressants mais doivent pouvoir être soutenus via un budget structurel afin de valoriser ce travail et de répondre de manière concrète à la précarité menstruelle.

### **6.5. Sur la sensibilisation à la problématique de la précarité menstruelle**

Un grand travail de sensibilisation et d'éducation permanente autour de la biologie mais aussi de la sociologie est à réaliser à tous les niveaux, que ce soit pour le grand public ou pour les élèves de l'enseignement obligatoire ou supérieur, pour démystifier les règles et le tabou qui les entourent car cela nécessite un changement de mentalité. Notre société étant toujours patriarcale, les règles constituent encore aujourd'hui un tabou difficile à aborder dans de nombreux lieux, « *jusqu'à user de périphrases douteuses (« Ragnagna », « les Anglais qui débarquent »...)*<sup>69</sup> pour éviter de prononcer le mot « règles ». Sans éducation permanente, imposer du matériel périodique et a fortiori du matériel écologique et durable peut être source d'incompréhension voire de culpabilisation par rapport au vécu personnel de certaines femmes.

Le CWEHF attire également sur l'importance d'intégrer la dimension culturelle au niveau de la sensibilisation car la problématique des règles est très délicate à aborder au niveau de certaines cultures. Par conséquent, le CWEHF encourage fortement que cette sensibilisation puisse se faire en collaboration avec des associations qui travaillent avec des femmes migrantes, des femmes victimes de mutilations génitales féminines et toutes autres associations qui pourraient apporter leur expertise pour aborder de manière sereine et sûre cette problématique.

### **6.6. Sur la question de l'accessibilité aux toilettes publiques**

« *La lutte contre la précarité menstruelle doit aussi être pensée en parallèle à une réflexion sur comment les femmes utilisent l'espace public ou plutôt comment l'espace public est pensé pour les femmes* ». En effet, l'aménagement des commodités est très genré : les toilettes dans les écoles (en particulier chez les filles) laissent à désirer (portes qui ne se ferment pas, état lamentable) et dans l'espace public, peu de toilettes sont mises à la disposition des femmes. Filles et femmes sont dès lors obligées de se retenir, ce qui entraîne des risques sur leur santé mentale et physique, comme « *des troubles de la vessie, la constipation, des infections urinaires ou génitales à répétition pouvant aller jusqu'à des problèmes d'incontinence* »<sup>70</sup> ou au syndrome de choc toxique.

Il est dès lors fondamental de mener une réflexion sur l'accès aux toilettes et à l'eau publiques car c'est « *un droit fondamental qui concerne tant les hommes que les femmes. Les toilettes doivent être propres, gratuites, accessibles en toute sécurité à n'importe quel moment du jour et de la nuit* »<sup>71</sup>.

---

<sup>69</sup> RTL-France, 08.02.21 : « Précarité menstruelle : 10% des étudiants ont déjà fabriqué leurs propres protections faute d'argent » (<https://www.rtl.fr/actu/debats-societe/precarite-menstruelle-10-des-etudiants-ont-deja-fabrique-leurs-propres-protections-faute-d-argent-7900000570>).

<sup>70</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.7.

<sup>71</sup> FPS 22.02.21 : note thématique CIM, p.7.

Aujourd'hui encore, cette réflexion genrée d'aménagement des toilettes publiques est encore peu présente dans nos villes, comme en témoigne les investissements récents qui ont été réalisés à Bruxelles dans le cadre de son « Plan toilette » : « 110 000€ pour des uritrottoirs écologiques, économiques et efficaces » <sup>72</sup>. On ne pense toujours qu'aux hommes pressés... mais l'échevine des espaces verts a déclaré que « le plan toilette prévoit de transformer des urinoirs fixes déjà existants en véritables toilettes ». Un projet similaire serait également en cours à Anderlecht.

Dès lors, il conviendra de ne pas reproduire les erreurs du passé et de privilégier de nouveaux aménagements en intégrant la « problématique femmes » au niveau :

- Des toilettes en milieu scolaire, ce qui implique de garantir la fermeture des portes, la propreté, le confort climatique ainsi qu'un nombre de toilettes déterminé par rapport au nombre d'étudiantes ;
- Des toilettes dans l'espace public, ce qui nécessite d'augmenter le nombre de toilettes pour femmes, de garantir la propreté, la gratuité d'accès et la sécurité de jour comme de nuit.
- Il est également indispensable de renforcer les points d'eau.

Un cadastre des toilettes publiques et des points d'eau doit être établi et rendu visible dans l'espace public sous forme d'affiches, d'APP, etc. afin que toute personne puisse savoir où se situent les commodités.

De manière générale, pour que précarité menstruelle devienne sécurité menstruelle, les mesures qui seront choisies devront **résoudre le « trio toxique »** à l'origine de cette précarité : « coût des protections hygiéniques, manque d'éducation, stigmatisation et honte liée aux règles »<sup>73</sup>.

Actuellement, le bénévolat déploie beaucoup d'énergie pour améliorer la sécurité menstruelle pour les femmes les plus précarisées, mais les limites sont là. Si la gratuité existe grâce à ces initiatives, il faut bien reconnaître qu'elles entraînent aussi des coûts. Dès lors, le CWEHF estime que la sécurité menstruelle ne pourra être garantie que par un financement structurel de toutes ces initiatives.

---

<sup>72</sup> RTBF-Info, 23.04.21 : « L'uritrottoir arrive en mai à Bruxelles : quel est le principe de ce bac à plantes écologique dans lequel on urine ? » ([https://www.rtb.be/info/regions/detail\\_l-uritrottoir-arrive-en-mai-a-bruxelles-quel-est-le-principe-ce-bac-a-plantes-ecologique-dans-lequel-on-urine?id=10747234](https://www.rtb.be/info/regions/detail_l-uritrottoir-arrive-en-mai-a-bruxelles-quel-est-le-principe-ce-bac-a-plantes-ecologique-dans-lequel-on-urine?id=10747234)).

<sup>73</sup> RTL-France, 25.11.20 : « L'Ecosse devient le premier pays à instaurer la gratuité des protections hygiéniques ». (<https://www.rtl.fr/actu/international/l-ecosse-devient-le-premier-pays-a-instaurer-la-gratuite-des-protections-hygieniques-7800928921>) et RTBF.be, 24.11.20 : « Les protections périodiques seront accessibles gratuitement en Ecosse, une première » ([https://www.rtb.be/info/societe/detail\\_les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-en-ecosse-une-premiere?id=10639160](https://www.rtb.be/info/societe/detail_les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-en-ecosse-une-premiere?id=10639160)).